



Bienvenue à la GRC  
**DIRECTION DES SERVICES  
DE POLICE COMMUNAUTAIRES  
CONTRACTUELS ET AUTOCHTONES**

---

## **Pour des communautés plus sécuritaires**



**Une introduction à  
la Prévention du crime par  
l'aménagement du milieu  
(PCAM) à l'intention des  
architectes, des urbanistes  
et des constructeurs**



Gendarmerie royale  
du Canada

**SCHL**  **CMHC**  
Question habitation, comptez sur nous

### **Introduction**

---

Selon les recherches, la conception adéquate et l'utilisation efficace du milieu bâti peuvent mener à une diminution des possibilités d'actes de criminalité et de la peur que ces actes inspirent. Par leur participation à la conception et à la construction, les architectes, les urbanistes et les constructeurs

peuvent influencer la création de voisinages et de communautés plus sécuritaires. La présente brochure offre aux professionnels qui oeuvrent dans le domaine de l'aménagement urbain et dans des secteurs connexes un aperçu général de la Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM). Elle n'a pas la prétention d'être une analyse ou une liste exhaustive.

## Qu'est-ce que la PCAM?

---

La PCAM est une approche à la planification et au développement qui diminue les possibilités qu'un crime se produise.

Les communautés, les voisinages, les maisons unifamiliales et divers autres édifices, les rues et les parcs peuvent tous devenir plus sécuritaires avec l'application de principes de conception qui rendent plus difficile l'accomplissement d'activités inappropriées.

La PCAM peut diminuer la criminalité et la peur à l'aide des notions suivantes :

**La territorialité** – en favorisant les interactions entre les résidants, la vigilance et la prise de contrôle par eux de leur propre voisinage.

**La surveillance** – en maximisant la capacité de repérer les personnes louches et les activités douteuses.

**L'appui aux activités** – en encourageant les résidants à utiliser les espaces publics en fonction de leur affectation d'usage.

**La hiérarchie spatiale** – en affichant la propriété à l'aide de frontières réelles ou symboliques pour marquer la séparation entre les espaces privés et les espaces publics.

**Le contrôle de l'accès** et le renforcement de la cible – en installant des barrières physiques et des systèmes de sécurité et en utilisant des accessoires et des matériaux inviolables pour restreindre l'accès.

**L'environnement** – en choisissant un design ou un endroit qui tient compte du milieu environnant et minimise la possibilité que des groupes en conflit utilisent le même espace.

**L'image/l'entretien** – en s'assurant que l'édifice et le secteur sont propres, bien entretenus et sans graffiti.

## Quel est le rôle de la PCAM?

---

La PCAM fait partie d'une approche d'ensemble de prévention de la criminalité. En mettant l'accent sur l'apport de modifications au milieu physique, elle sert de complément aux politiques axées sur la communauté, à la surveillance de quartier et à des programmes sociaux qui s'attaquent à certaines des causes profondes du comportement criminel.

## Quelles sont les principales étapes des projets PCAM?

---

1. Obtenir l'appui des résidants et d'autres partenaires clés.
2. Préciser les problèmes de criminalité et de désordre sur les lieux et dans les environs.
3. Analyser le design actuel ou proposé en fonction des problèmes actuels de criminalité et

- des occasions possibles de perpétrer un acte criminel.
4. Élaborer des options de design préventif ou correcteur.
  5. Mettre en oeuvre l'option préférée.
  6. Surveiller et évaluer en quoi l'option mise en oeuvre a une incidence sur la criminalité, la surveillance de quartier, les interactions et la territorialité.
  7. Diffuser et faire valoir les résultats de l'évaluation.

## Dans quelles circonstances peut-on appliquer la PCAM?

---

La PCAM peut servir à déceler et à éliminer les problèmes potentiels dans des ensembles résidentiels. Elle peut également servir à corriger des problèmes de conception existants qui peuvent inciter au crime.

## Voici certaines tactiques de la PCAM:

---

### *Dans les voisinages*

- Minimiser le nombre de points d'entrée et de sortie pour chaque îlot
- Concevoir les voies carrossables de manière à décourager le trafic de transit
- Maximiser la vue des espaces publics pour les résidents
- Inciter les résidents à utiliser les espaces publics
- Prévoir un éclairage suffisant pour les rues, les sentiers, les allées et les parcs
- Encourager les résidents à faire de la surveillance en coopération

### *Dans les maisons*

- Marquer clairement les limites de la propriété privée (p. ex. la cour, l'entrée, l'allée menant à la porte) par rapport aux espaces publics (p. ex. la rue, le trottoir) à l'aide d'arbustes, de dalles de pavage de couleur différente et de dénivellations
- Offrir une vue non obstruée sur les environs
- Veiller à ce que les entrées soient visibles et à proximité de fenêtres
- Éviter les aménagements paysagers qui pourraient permettre à un contrevenant de se cacher
- Installer des lumières de sécurité qui éclairent bien
- Utiliser des portes extérieures à âme massive
- Utiliser des cadres de porte solides dotés de gâches adéquates

### ***Dans les immeubles à appartements***

- Créer des espaces communs afin de favoriser les interactions entre les locataires
- Minimiser le nombre d'appartements partageant une entrée commune
- Doter les entrées d'un système d'intercom
- Veiller à ce que les corridors soient bien éclairés
- Installer des serrures à pêne dormant et des judas aux portes des appartements
- Créer des aires facilement observables où les enfants pourront jouer
- Installer des fenêtres qui permettront de surveiller dans les salles de lavage

### ***Dans les stationnements et les garages***

- Éviter les garages fermés, les garages souterrains et les garages à plusieurs étages
- Installer un éclairage puissant au-dessus des voies de passage et des espaces de stationnement
- Utiliser de la peinture pour rehausser les éclairages
- Contrôler les entrées et les sorties avec des portes et des barrières automatiques
- Éviter de construire des piliers et des recoins où les contrevenants pourraient se cacher

### ***Dans les espaces publics***

- Inciter les utilisateurs légitimes à tirer profit des espaces
- Éviter de créer des endroits sombres ou cachés près des centres d'activités
- Installer un bon éclairage
- Éviter de créer des lieux extérieurs couverts là où le flânage pourrait être un problème

## **Qui sont les autres partenaires PCAM?**

---

La PCAM fonctionne à son meilleur lorsqu'elle a l'appui de la communauté. Parmi les autres partenaires clés, mentionnons:

- ***les résidents du voisinage:*** qui peuvent rendre leur communauté plus sécuritaire en participant à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies de prévention de la criminalité axées sur la PCAM
- ***les acquéreurs de nouvelles maisons:*** qui peuvent demander une maison construite selon les principes de la PCAM
- ***les gestionnaires d'immeubles à appartements:*** qui peuvent créer des organisations de locataires

- **les représentants élus:** qui peuvent encourager l'intégration des principes de la PCAM dans les plans officiels, les règlements de zonage et les permis d'aménagement
- **les agents de police:** qui peuvent effectuer des évaluations axées sur la PCAM dans des quartiers existants et en vérifier l'application dans les nouveaux quartiers
- **les compagnies d'assurance:** qui peuvent offrir des rabais pour les aménagements sécuritaires.

## Quels sont les faits saillants de l'application de la PCAM?

---

- Son intégration à des plans de prévention de la criminalité de gouvernements locaux (Toronto, ON; Edmonton, ALB.; Vancouver, C.-B.) et à des mandats de services de police (Région de Peel, ON)
- Son application dans la conception de villes (Tumbler Ridge, C.-B.); de voisinages (Erin Mills, ON); de logements sociaux (Vancouver, C.-B.); de parcs (Lethbridge, ALB.); de centres commerciaux (Langley, C.-B.); d'écoles (Brampton, ON) et de bibliothèques publiques (Kitchener, ON)
- Sa codification dans les codes du bâtiment et les règlements de zonage (North York, ON; Vancouver, C.-B.)
- L'encouragement de l'interaction des résidents et de la cohésion sociale (Montréal, QC)
- La réduction de la criminalité grâce à un meilleur éclairage des rues (Toronto, ON)

## Lectures complémentaires

---

La Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Gendarmerie royale du Canada,  
***Gare au Crime: protégez votre résidence contre le vol***, 1996.

Ville d'Edmonton,  
***Design Guide for a Safer City***, 1995.

Ville de Toronto,  
***A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments***, 1992.

Ministère de la Justice,  
***Pour un Canada plus sûr : Guide de prévention communautaire du crime***, 1996.

Werkele, G. et C. Whitzman,  
***Safe Cities: Guidelines for Planning, Design, and Management***,  
Van Nostrand Reinhold, 1995.

YWCA Vancouver Housing Registry,  
***Making your Suite Safer for Women - Safer for Everyone***, 1995.

## Sites Internet sur la PCAM

---

International CPTED Association:

<http://calgary.shaw.wave.ca/ccpc/ica.htm>

Police régionale de Peel:

<http://www.peelpolice.gov/research.html>

National Crime Prevention Council (U.S.):

<http://www.ncpc.org/2add4dc.htm>

The Planning Center:

<http://www.planningcenter.com/cvcpted.htm>

Services de prévention criminelle et de l'assistance aux victimes de la GRC:

<http://www.rcmp-ccaps.com>

Société canadienne d'hypothèques et de logement:

<http://www.cmhc-schl.gc.ca>

Centre international pour la prévention de la criminalité:

<http://www.crime-prevention.org/icpc>

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec votre service de police municipal.

Cat. No: JS62-97/1998

ISBN: 0-662-63577-9

PB0293



© RCMP/GRC 1998

Canada